

DEC221215DR17

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et la connaissance (Lab-STICC)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC220199DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

**Vu** la décision DEC213779DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et la connaissance (Lab-STICC) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6285.

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 13 membres élus ;
- 5 membres nommés.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22/03/2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Gabrielle INGUSCIO

